

Installation de GPS dans les engins de service hivernal

Point de situation

Suite au retour d'expérience consécutif aux épisodes neigeux de l'hiver 2010/2011, la DIT a demandé aux DIR, par note du 21 février 2011, d'équiper les engins de service hivernal de dispositifs de suivi GPS, pour améliorer les possibilités de redéploiement des engins en cas de crise et d'améliorer les conditions de sécurité des agents.

Certains agents d'exploitation sont dotés de téléphones portables, mais ceux-ci sont rarement utilisables en cas de crise, du fait de la saturation du réseau GSM.

Par ailleurs, les engins de service hivernal (ESH) sont dotés de moyens de liaison radio qui permettent aux agents embarqués de communiquer avec le responsable d'intervention.

En complément de ces dispositifs, la géolocalisation des engins de service hivernal (ESH) répond principalement à deux objectifs :

- améliorer l'efficacité des interventions en cas de phénomène météorologique grave (neige abondante, verglas généralisé) en ayant la capacité de redéployer les ESH de manière opportune et en assurer leur traçabilité;
- améliorer la sécurité des agents en connaissant en temps réel leur positionnement, ce qui permet de déclencher les secours en cas de problème, puis de les envoyer au bon endroit.

Ce sont ces deux raisons qui ont motivé le choix d'équiper les ESH de système de géolocalisation (la DIR Est l'ayant déjà déployé depuis 2008, avec des retours jugés positifs).

A l'aide de systèmes plus sophistiqués (mais plus coûteux), la géolocalisation peut également permettre de renseigner automatiquement une main courante (traçabilité des interventions, statistiques), voire de commander la largeur d'épandage ou même d'asservir le dosage en fondant routier.

Ce ne sont pas les directives qui ont été données.

A titre d'information, les services routiers de l'État ne sont pas les seuls à être équipés de systèmes de géolocalisation; ainsi, ASF a mis en œuvre une solution radio avec visualisation embarquée. Une dizaine de conseils généraux ont déployé également de tels systèmes, dont l'Aveyron, le Puy de Dôme, l'Isère, la Côte d'Or, l'Indre et Loire, la Manche, la Loire Atlantique et le Bas-Rhin.

A ce jour, cinq DIR ont équipé leurs ESH avec des technologies différentes. Les autres testent les équipements sur des sites pilotes avant de choisir la technologie à mettre en œuvre.

Il est rappelé que ce dispositif n'a été mis en œuvre que pour une utilisation dans le cadre du service hivernal.

Un bilan plus complet pourra être réalisé à la fin de l'année.